

**FCP SALAMETT CAP****SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011****Rapport Général du Commissaire aux Comptes  
Exercice arrêté au 31 Décembre 2011**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	19.923.919,758 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à .....	667.991,986 TND
-Un Résultat net de .....	665 869,886 TND

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2011, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du non-respect du ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 pris en application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

Fait à Tunis, le 26 Mars 2012  
**Le Commissaire Aux Comptes**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

**ETAT FINANCIERS ANNUELS****BILAN****ARRETE AU 31/12/2011****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>14 671 847</b>	<b>16 232 771</b>
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	333 352	551 162
b- Obligations et valeurs assimilées	14 117 488	15 460 235
c- Autres valeurs	221 007	221 375
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5 279 974</b>	<b>5 547 449</b>
a- Placements monétaires	1 503 828	0
b- Disponibilités	3 776 146	5 547 449
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		
<b>AC4- Autres actifs</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 951 821</b>	<b>21 780 220</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	24 002	24 407
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	3 900	4 270
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>27 901</b>	<b>28 676</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	19 261 962	21 026 367
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	661 958	725 177
<b>ACTIF NET</b>	<b>19 923 920</b>	<b>21 751 544</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>19 951 821</b>	<b>21 780 220</b>

**ETAT FINANCIERS ANNUELS**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2011**  
**(Exprimé en dinars)**

	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>		
a- Dividendes	23 712	88 520
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	712 935	811 056
c- Revenus des autres valeurs	8 072	7 338
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	138 159	66 120
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>882 877</b>	<b>973 034</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	195 083	211 934
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>687 794</b>	<b>761 100</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>		
<b>CH 2- Autres charges</b>	19 802	21 637
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>667 992</b>	<b>739 463</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-6 034	-14 286
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>661 958</b>	<b>725 177</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b> ( annulation )	6 034	14 286
<b>Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur</b> - titres	974	4 238
<b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des</b> - titres	-3 096	252 609
- Frais de négociation	0	-910
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>665 870</b>	<b>995 400</b>

**ETAT FINANCIERS ANNUELS**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2011**

	<b>01/01/2011 31/12/2011</b>	<b>01/01/2010 31/12/2010</b>
<b>N 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
<b>a- Resultat d'Exploitation</b>	667 992	739 463
<b>b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>	974	4 238
<b>c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres</b>	-3 096	252 609
<b>d- Frais de négociation de titres</b>	0	-910
<b>N 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b>N 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	16 461 271	15 531 783
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	16 125	130 101
_ Régularisation des sommes distribuables	519 276	606 269
_ Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-18 948 133	-17 539 383
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-16 717	-117 780
_ Régularisation des sommes distribuables	-525 316	-625 508
_ Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	-1 827 624	-1 019 119
<b>N 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
<b>a- en début d'exercice</b>	21 751 544	22 770 663
<b>b- en fin d'exercice</b>	19 923 920	21 751 544
<b>N 5- <u>NOMBRE D'ACTION ( ou de part )</u></b>		
<b>a- en début d'exercice</b>	1 837 198	2 015 318
<b>b- en fin d'exercice</b>	1 627 150	1 837 198
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	12,245	11,840
<b>N 6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	3,42%	4,79%

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2011

### **I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP**

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

### **II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### **III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

#### **III.4 CESSIION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

Le bilan de l'exercice 2011 totalise tant à l'actif qu'au passif .....	19 951 820,843
Contre au 31 décembre 2010 .....	21 780 220,113
Enregistrant une diminution de .....	(1 828 399,270)
L'exercice 2011 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de .....	667 991,986
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2010 de.....	739 462,831

Et un résultat net au sens de la norme comptable de .....	665 869,886
Contre un résultat net au 31 décembre 2010 de .....	995 399,860

L'exercice 2011 a dégagé des sommes distribuables de.....	661 957,610
Les sommes distribuables au 31/12/2010 s'élèvent à.....	725 177,125

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2011 et 2010, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

**V. NOTES COMPLEMENTAIRES****V.1 PORTEFEUILLE TITRES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **14 671 847,286**

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés.....	333 351,700
- Obligations et valeurs assimilées .....	14 117 488,133
- Autres valeurs .....	221 007,453
<b>TOTAL</b>	<b>14 671 847,286</b>

**VI.1 Actions et valeurs assimilés**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **333 351,700**

Elle se détaille comme suit :

- General Obligataire Sicav .....	117 941,700
- Sanadett Sicav .....	215 410,000
<b>TOTAL</b>	<b>333 351,700</b>

**VI.2 Obligations et Valeurs Assimilées**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde de..... **14 117 488,133**

Elle représente la somme des emprunts d'Etat et des emprunts de sociétés. Elle se détaille comme suit :

**EMPRUNTS D'ETAT**

BTA 6% MARS 2012	560 460,048
BTA 7% FEVRIER 2015	528 148,874
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	752 762,757
BTA 7.5% AVRIL 2014	127 103,686
BTA 8.25% JUILLET 2014	31 947,422
<b>Total EMPRUNTS D'ETAT</b>	<b>2 000 422,787</b>

**EMPRUNTS DE SOCIETES**

Amen Bank SUB 2008 B	879 262,295
Amen Bank SUB 2009	262 644,494
ATB 2007/ 1 CATEG D	216 251,909
ATB SUB 2009	1 536 404,525
AIL 2007/1	130 293,033
AIL 2008	405 285,246
ATL 2007/1	122 097,049
ATL SUB 2008	306 059,016

ATL 2008/1	412 275,410
ATL 2009/2	303 373,770
ATL 2009/3	57 011,931
ATL 2010/1	487 474,203
BTE 2009	202 478,689
CHO 2009	301 455,797
CHO COMPANY 2009	200 022,570
CIL 2007/2	207 426,933
CIL SUB 2008	316 732,603
CIL 2008/1	325 683,060
CIL 2009/1	152 975,410
CIL 2011/1	362 060,405
Hannibal Lease 2009/2	182 120,656
Hannibal Lease 2010/1	163 384,869
Hannibal Lease 2010/2	152 651,856
Meublalex 2008	202 974,426
STB 2008/1 CAT D	907 383,927
STB 2008/2 6.5%	457 258,219
TL 2008/1	533 667,760
TL 2008/3	188 693,260
TL 2009/1 6.5%	156 500,000
TL SUB 2009	182 178,492
TL 2010/1	408 958,531
TL SUB 2010	517 706,751
UIB 2009/1	459 666,885
UNIFACTOR 2008	416 651,366
<b>Total EMPRUNTS DE SOCIETES</b>	<b>12 117 065,346</b>
<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 117 488,133</b>

**VI.3 Autres valeurs**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **221 007,453**

Elle se détaille comme suit :

- FCC BIAT Credim2 PP3	150 773,933
- FCP SALAMETT PLUS	70 233,520
<b>TOTAL</b>	<b>221 007,453</b>

**V.2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **5 279 973,557**

Elle se détaille comme suit :

- Avoir en banque.....	3 755 044,644
- Intérêts courus sur placement.....	21 100,913
- Placements monétaires .....	1 503 828,000
<b>TOTAL</b>	<b>5 279 973,557</b>

**V.3 ACTIF NET**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011..... **19 923 919,758**

Elle se détaille comme suit :

- Capital début initial.....	21 026 366,808
- Somme distribuable de l'exercice 2010.....	725 177,125
- Emissions.....	16 461 270,516
- Rachats.....	(18 948 132,876)
- Sommes non distribuables de l'exercice 2011.....	(2 714,217)
- Résultat de la période (d'exploitation) de l'exercice 2011.....	667 991,986
- Compte de régularisation des revenus de l'exercice 2011.....	(6 034,376)
- Régul du résultat de l'exercice clos.....	(5,208)

**TOTAL** **19 923 919,758**

Conformément à l'article 17 du prospectus de votre FCP « **SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2010 ont été intégralement capitalisées.

**V.3.1 Emissions et Rachats**

Le fonds a émis 1 374 314 parts au cours de l'exercice 2011. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, le fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2011 par le rachat de 1 552 434 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2011, le fonds dispose de 1 627 150 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

**V.3.2 Sommes non Distribuables**

Le solde débiteur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à..... **2 714,217**

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, ainsi que la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice 2011.

**V.3.3 Compte de Régularisation des Revenus**

Ce compte présente au 31 décembre 2011 un solde débiteur de..... **6 034,376**

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

**V.4 PASSIF**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde de ..... **27 901,085**

Elle représente la somme des dettes des opérateurs créditeurs et les autres créditeurs divers ; ces dettes se détaillent comme suit :

- Frais du gestionnaire.....	15 741,550
- Frais du dépositaire.....	8 260,000
<b>Total Opérateurs créditeurs</b>	<u><b>24 001,550</b></u>
- Autres créditeurs.....	3 899,535
<b>Total autres créditeurs divers</b>	<u><b>3 899,535</b></u>
<b>TOTAL</b>	<u><b>27 901,085</b></u>

**V.5 SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE**

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de **661 957,610 TND**

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2011 .....	667 991,986
- Compte de régularisation des revenus .....	<u>(6 034,376)</u>
<b>- Résultat distribuable exercice 2011 .....</b>	<b>661 957,610</b>
- Sommes distribuables des exercices antérieurs.....	<u>(5,208)</u>
<b>- Sommes distribuables cumulées au 31/12/2011 .....</b>	<b>661 952,402</b>

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits.....	882 877,141
- Charges .....	<u>214 885,155</u>
<b>TOTAL</b>	<b>667 991,986</b>

Les produits sont constitués par, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à..... **195 083,190**

Résultant essentiellement des conventions qui lient le « FCP **SALAMETT CAP** » avec la société de gestion « **AFC** » et le dépositaire « **ATB** ».

Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire .....	<b>186 823,190</b>
- Rémunération du dépositaire .....	<u><b>8 260,000</b></u>
<b>TOTAL</b>	<b>195 083,190</b>

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2011 la somme de **19 801,965** et représente principalement la redevance CMF qui s'élève à 19 789,515 TND.